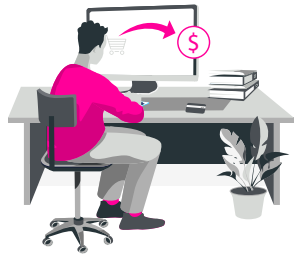


Prise en charge d'une fraude

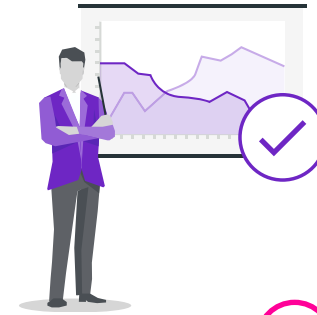


1. L'événement

L'ex-vice-président d'une filiale californienne de composants électroniques était soupçonné d'avoir dérobé de l'argent à l'entreprise au moyen de notes de frais frauduleuses.

Des achats en ligne avaient été effectués à l'aide de sa carte bancaire personnelle, puis annulés et remboursés directement à l'intéressé.

L'assuré n'était pas parvenu à recouvrer les sommes volées auprès de l'individu.



2. Le problème

Les premières estimations chiffraient le préjudice à plus de 5 millions EUR, mais après une enquête rapide menée par le gestionnaire indemnisation de Chubb, le montant a été évalué à 3,6 millions EUR.

Le résultat financier de l'entreprise était directement impacté, l'issue de la fraude se répercutant sur le compte de résultat. Chubb savait que le client avait besoin d'un soutien immédiat.

3. La solution

La garantie étant acquise, Chubb a pu verser 3,4 millions EUR, déduction faite de la franchise, quatre mois après son signalement. En procédant ainsi, Chubb a pris en charge les efforts de recouvrement, permettant au client de se concentrer sur son activité. Le patrimoine immobilier et le salaire de l'auteur de la fraude ont été utilisés dans les calculs de recouvrement, et une action en justice a été intentée en Californie.

4. Le résultat

Malgré l'importance du préjudice initial, l'assuré a pu recouvrer ce montant grâce à son assurance Fraude. Le gestionnaire indemnisation est intervenu rapidement pour procéder à l'indemnisation et lancer une enquête.

En accompagnant l'assuré dans la démarche de recouvrement, Chubb a permis à l'assuré de se concentrer sur la poursuite de son activité.

Réclamation à l'encontre d'un ancien salarié

Garantie déclenchée :

Assurance Fraude

La différence Chubb :

- ✓ **Réactivité**
Chubb a travaillé avec l'assuré pour mener les démarches de recouvrement nécessaires.
- ✓ **Compétences techniques**
Malgré les tentatives de dissimulation du fraudeur, nous avons pu enquêter sur les transactions suspectes.
- ✓ **Rapidité**
L'indemnisation a été effectuée par Chubb dans les quatre mois suivant la déclaration du sinistre.